

I. GENERALITES

Sauf convention spéciale constatée et acceptée par nous et par écrit, l'envoi de la commande par le client implique son adhésion aux présentes conditions de vente. Ce n'est qu'après acceptation écrite de la commande de l'acheteur, que les deux parties se trouvent liées par le contrat de vente. Les renseignements portés sur les catalogues et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif et nous pouvons être amenés à les modifier à tout moment et sans préavis en raison des évolutions techniques ou des conditions économiques.

Dans le cas où nous serions amenés à fabriquer un produit ou à réaliser une étude sur les conceptions et/ou spécification d'un client et qui constituerait une contrefaçon de tout droit de propriété industrielle appartenant à un tiers, le client nous indemniserait de tout dommage, pénalité, coût et dépens dont nous serions reconnus responsables.

II. CONDITIONS D'ACCEPTATION DES LIVRAISONS PAR L'ACHETEUR

Les réclamations, pour être prises en considération doivent nous parvenir dans les huit jours suivant la réception des marchandises.

Les commandes pourront être exécutées en une ou plusieurs livraisons, à notre choix. Nos délais de livraison s'entendent à partir de la date de l'accusé de réception de la commande. Leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni indemnité. Les marchandises sont expédiées aux risques et périls de l'acheteur.

Il appartient au destinataire de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'exercer s'il y a lieu les recours contre les Transporteurs, même si l'expédition a été faite Franco. Les marchandises expédiées ne sont pas assurées par nos soins, elles peuvent l'être sur instructions particulières de l'acheteur, celui-ci prendra alors les frais d'assurance à sa charge. Les marchandises expédiées ayant fait l'objet d'une commande régulière, acceptée par nos soins, ne pourront être ni reprises, ni échangées, sauf cas particulier soumis à un accord préalable écrit de notre part.

III. CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont établies d'après les prix et les conditions en vigueur le jour de la livraison. Le minimum de facturation est fixé à 100,00 € HT. Nos prix s'entendent produits en emballage standard, au départ de nos Établissements sauf indication contraire de notre part.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

art. 65 loi 67.563, modifié par art. 1 loi 80.335 du 12 mai 1980. Les marchandises restent notre propriété jusqu'au paiement intégral de la facture.

Toutes nos factures sont payables à Barbera del Vallès, quel que soit leur mode de paiement, les traites et acceptations ne faisant ni dérogation, ni novation à cette stipulation. Nos prix s'entendent strictement nets et sans escompte. La mise à disposition des marchandises commandées constitue le fait générateur de la facturation et du délai éventuel de paiement déterminé lors de l'acceptation de commande. Le défaut de paiement d'une seule échéance à la date convenue, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, rend immédiatement exigible la totalité du solde restant dû tant échu qu'à échoir, la déchéance du terme étant acquise de plein droit. Il est expressément stipulé que dans ce cas, les sommes restant dues seront majorées à titre de clause pénale non réductibles dans le sens prévu par l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 20% sans préjudice de tous intérêts et honoraires que pourrait entraîner une procédure. En outre, vingt-quatre heures après mise en demeure par lettre recommandée, non suivie de paiement, la vente des marchandises

non payées sera résolue de plein droit, les marchandises redevenant immédiatement notre propriété.

Quelles que soient les conditions préalablement convenues, et même après exécution partielle du marché ou de la commande, nous pourrions exiger soit le paiement comptant au moment de la livraison, soit suspendre ou résilier sans indemnité tout marché ou commande en cours en cas de changement de situation du client (notamment: décès, incapacité, difficulté ou cessation de paiement, liquidation de biens, règlement judiciaire, faillite personnelle, dissolution ou modification de forme, vente apport en société ou cession de fonds de commerce). Nous nous réservons le droit de réclamer des garanties en rapport avec l'importance du Crédit consenti ou à consentir.

Les retours pour réparation, échange ou reprise, même acceptés par nos soins, ne dispensent pas du paiement des factures ou traites. Les avoirs sont passés en compte et non remboursés.

L'exportation de nos produits hors des territoires faisant partie de l'Union Européenne est interdite, sauf avec notre accord préalable et écrit.

IV. GARANTIE

Tous nos produits sont garantis 2 ans (sauf batteries). La garantie est limitée soit au remplacement, soit à la réparation des composants reconnus défectueux par nous. En aucun cas nous ne pouvons être déclarés responsables des conséquences directes ou indirectes, tant sur les personnes que sur les biens, d'une défaillance d'un matériel vendu par nos soins. Aucune indemnité ne peut nous être réclamée de ce fait à quelque titre que ce soit. Les dispositions de cette garantie ne peuvent être invoquées par l'acheteur que, pour autant que les matériels sont employés dans des conditions normales. Elles ne sont pas applicables en cas de fausse manipulation ou d'utilisation contraire à nos recommandations d'emploi et en tout cas aux règles de l'art en la matière. Tous les retours doivent nous parvenir franco de Port et d'emballage.

V. SERVICE APRES-VENTE

Tout retour de matériel à notre société du fait de l'acheteur devra faire l'objet au préalable d'une demande d'accord de retour. Ce matériel devra être à l'état neuf et dans son emballage d'origine. Après notre acceptation, ce retour entraînera une décote égale à 16% du prix facturé.

VI. FRAIS DE PORT

Le franco de port est fixé à 600,00 € HT. En-dessous de ce montant, les frais de port seront facturés selon le tarif en vigueur chez nos transporteurs.

VII. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige, quelle qu'en soit la nature ou la cause sera soumis à la Juridiction du Tribunal de Barcelone, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. Les droits et obligations des parties sont régis exclusivement par le droit espagnol.

Toutes les conditions ci-dessus pourront faire l'objet de dérogations express stipulées par nos soins. En conséquence, les conditions générales d'achat ou clauses portées sur les bons de commande, moyens de paiement ou tout autre document de nos clients ne peuvent annuler ni modifier les conditions ci-dessus, à moins d'un accord écrit de notre part.

De ce fait, et sauf objection expresse formulée par écrit dans les trois jours de la date à partir de laquelle les deux parties se trouvent liées par le contrat de vente, nos clients seront considérés comme ayant accepté sans réserve nos conditions de vente ci-dessus mentionnées, à l'exclusion de toutes autres clauses contraires.

Les prix figurant dans cette liste sont exprimés hors taxes.